



BILAN DE COMPETENCES-20h-app2

8 rendez-vous - 20 heures

Le programme total est de 20 **heures**, réparti sur **8 modules**, et conçu pour être compatible avec une activité professionnelle.

Organisation et modalités

- **Séances avec la consultante :**
- 8 séances de **1 heure 30**
- **Horaires :** flexibles et adaptés à votre disponibilité, hors temps de travail si nécessaire.
- **Modalité :** possibilité de réaliser tout ou partie du bilan **en distanciel via visio-conférence**.
- **Travail encadré sur application dédiée :**
- 8 heures de recherche et tests sur <https://app.alternetvous.fr>

Chaque activité est **guidée par des objectifs précis**. Les résultats sont **revus et discutés en séance avec la consultante**, pour assurer un suivi personnalisé et la traçabilité pédagogique.

Taux de satisfaction : 97%

Taux de recommandations : 100%

Article 1 : ORGANISATION ET MODALITÉS

Le bilan de compétences se déroule en 3 phases réglementaires conformément à l'article L.6313-4 du Code du travail et à la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Le programme total est de 20 heures, réparti sur 8 modules, et conçu pour être compatible avec une activité professionnelle.

Séances avec la consultante

8 séances de 1h30, à horaires flexibles et adaptés à la disponibilité du bénéficiaire, hors temps de travail si nécessaire. Possibilité de réaliser tout ou partie du bilan en distanciel via visioconférence.

Travail encadré sur application dédiée

8 heures de recherche et tests sur <https://app.alternetvous.fr>. Chaque activité est guidée par des objectifs précis. Les résultats sont revus et discutés en séance avec la consultante, pour assurer un suivi personnalisé et la traçabilité pédagogique.

Article 2 : PHASE 1 - ENTRETIEN PRÉLIMINAIRE

Objectif : confirmer l'engagement du bénéficiaire dans la démarche, définir et analyser la nature de ses besoins, informer des conditions de déroulement du bilan de compétences, ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvre. Les informations sur le financement, le reste à charge en cas d'utilisation du CPF, et le cadre légal sont données lors de cet entretien.

Outil utilisé : dépliant de présentation du bilan de compétences, entretien dialogique pour le recueil des besoins et analyse partagée. Durée : 1h00 environ.



Article 3 : PHASE 2 - INVESTIGATION

Module 1 (1h30) — Analyser la dynamique du parcours, valoriser les réalisations

Formaliser le parcours de vie professionnelle et personnelle et la vie idéale. Construire le référentiel des compétences de type « savoir-faire techniques ». Identifier les compétences transversales. Analyser les connaissances et compétences construites sur des réalisations personnelles.

Module 2 (1h30) — Diagnostiquer motivations, comportements au travail, besoins et valeurs

Évaluer les motivations, traits de personnalité et valeurs du bénéficiaire.

Module 3 (1h30) — Se positionner sur l'inventaire d'intérêts professionnels

Identifier les métiers, intérêts et activités correspondant au bénéficiaire grâce à l'Inventaire d'intérêts professionnels Vocation. Faire émerger les pistes professionnelles réalistes et réalisables, en lien avec les motivations, intérêts, valeurs et traits de personnalité.

Module 4 (1h30) — Déterminer points forts et axes de développement

Réaliser un 360 degrés ou faire évaluer les points forts et axes de vigilance par des tiers. Les évaluations de tiers se font avec consentement et confidentialité.

Module 5 (1h30) — Élaborer des voies d'orientation

Faire émerger des pistes professionnelles réalistes et réalisables, en lien avec les motivations, valeurs et personnalité. Explorer les ressources de l'application Altern et Vous (documents, liens, outils interactifs) ; les activités sont guidées par des objectifs précis et les résultats revus et commentés en séance avec la consultante. Confronter le projet au marché du travail et aux opportunités concrètes ; clarifier les éventuels besoins de formation et les dispositifs de financement associés.

Module 6 (1h30) — Valoriser les réalisations et promouvoir le CV

Construire le référentiel des compétences ; revisiter et faire évoluer le CV pour renforcer la visibilité professionnelle du bénéficiaire.

Article 4 : PHASE 3 - CONCLUSION

Module 7 (1h30) — Valider la cohérence du projet

Identifier une ou plusieurs pistes professionnelles et en étudier la faisabilité : exploration des pistes d'évolution professionnelle identifiées, enquêtes métiers, analyse des résultats et vérification de la faisabilité. Confronter le projet au marché de l'emploi.

Module 8 (1h30) — Confirmer le projet professionnel et/ou de formation

Restitution d'un document de synthèse personnalisé, co-rédigé avec le bénéficiaire, formalisant ses résultats, son projet professionnel et son plan d'action à court, moyen et long terme.



Article 5 : SUIVI À 6 MOIS

Un suivi est réalisé dans les 3 à 6 mois après le bilan, pour apporter un appui à la mise en œuvre du projet. Ce suivi peut aller jusqu'à une séance de 2h d'entretien conseil. Il permet d'évaluer l'efficacité du bilan de compétences, de faire le point sur la réalisation du projet professionnel, d'apprécier l'impact du bilan sur la carrière, la formation et les autres effets induits, et de recenser les difficultés de mise en œuvre pour définir des actions correctives.

Ce suivi est facultatif mais fortement conseillé, et les éléments recueillis sont traités de manière confidentielle.

Article 6 : OBJECTIFS

Le bilan de compétences a pour objectifs de :

- Analyser ses compétences personnelles, professionnelles et ses aptitudes.
- Mieux comprendre ses motivations et attentes professionnelles, ses intérêts, besoins et valeurs.
- Identifier ses potentialités et développer sa confiance en soi.
- Définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.
- Utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.
- Construire un plan d'actions concret pour la réalisation de son projet professionnel.

Le bénéficiaire est acteur de sa démarche tout au long du bilan. L'accompagnement est individualisé, encadré et adapté à ses besoins, que ce soit lors des séances avec la consultante ou pendant le travail guidé sur l'application dédiée. Chaque activité et chaque résultat sont revus, discutés et validés en séance, afin de garantir le suivi personnalisé et la traçabilité pédagogique exigée par le cadre réglementaire CPF et Qualiopi.

Article 7 : MÉTHODES MOBILISÉES

- Entretiens individuels : des entretiens réguliers avec la consultante, unique interlocutrice pour tout le parcours, permettent de clarifier les besoins, d'analyser les compétences et de construire le projet professionnel, à l'aide de techniques d'entretien spécifiques.
- Application dédiée : des supports permettent de rédiger, pas à pas, l'analyse du parcours et des acquis / connaissances / compétences. La première partie est à renseigner avant la première séance ; le travail est ensuite exploré avec la consultante en séance.
- Passation de tests et questionnaires : utilisés pour approfondir la connaissance de soi et identifier les pistes professionnelles les plus pertinentes. L'interprétation est assurée en séance par la consultante, formée à ces outils.
- Analyse du parcours : outils d'analyse (courbe de vie, ancres de carrière, Ikigai, etc.) pour prendre du recul sur l'expérience et identifier les facteurs de réussite et les freins.



- Exploration des métiers : accompagnement dans l'exploration des métiers et des formations, avec ressources documentaires via une page privée sur le site Altern et Vous, à accès permanent. Un réseau de partenaires est mis à disposition du bénéficiaire pour interviewer des professionnels et objectiver l'adéquation entre acquis, motivations, potentiels et métier ciblé. Des conseils sur les techniques de recherche d'emploi, l'élaboration du CV et la présentation peuvent être proposés.
- Co-construction du projet : démarche où le bénéficiaire est acteur de son bilan et de son projet professionnel.

Article 8 : DÉONTOLOGIE

La consultante est à l'écoute du bénéficiaire, s'assure de son consentement, respecte le cadre de la confidentialité, est transparente sur les objectifs, les moyens et les résultats attendus, et adopte une posture de neutralité bienveillante.

Article 9 : MOYENS TECHNIQUES ET OUTILS

La consultante est formée à l'exercice du bilan de compétences et reste l'unique interlocutrice du parcours, afin d'assurer un lien de confiance. Accueil en présentiel possible à Saïx, Réalmont, Albi, Castres et d'autres villes ; ces lieux d'accueil sont habilités pour les personnes à mobilité réduite. La mise à disposition d'un ordinateur portable est possible durant les séances, selon les outils utilisés dans l'accompagnement sur-mesure.

Un espace privé sur l'application Altern et Vous donne accès à des ressources (documents, liens, outils interactifs) explorées dans le cadre des activités guidées par la consultante. Une application (LISIO) est installée sur le site internet pour améliorer l'accessibilité et adapter les supports numériques à différents types de handicap.

Outils pédagogiques complémentaires

- Questionnaires et grilles d'analyse pour chaque module et activité.
- Tests psychométriques adaptés aux besoins : motivations, valeurs et inventaire d'intérêts professionnels (RIASEC, Motivation+, Profil Pro2).
- Outils d'approfondissement au choix : Ancres de Carrière (valeurs professionnelles), Questionnaire 360° (points forts et axes d'amélioration avec l'entourage), Ikigai (raison d'être professionnelle).

Article 10 : MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET DÉLAIS D'ACCÈS

Présentiel, mixte ou à distance. Délai d'accès entre 15 et 30 jours selon l'accord de prise en charge.

En cas de bilan réalisé à distance, un ordinateur et une connexion Internet sont indispensables pour le travail en autonomie et les séances en distanciel. Les moyens utilisés (Google Meet privilégié, Skype, Zoom, Teams, WhatsApp, FaceTime) sont décidés conjointement avec le bénéficiaire. Chaque rendez-vous fixé en distanciel est envoyé dans une invitation comportant le lien de connexion.



Article 11 : MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Questionnaire de recueil des attentes, en amont, pour comprendre les besoins, motivations et objectifs et personnaliser l'accompagnement dès le démarrage.
- Entretien préalable individuel : environ 45 minutes, offert et sans engagement, permettant d'évaluer la situation et de valider l'adéquation du bilan aux besoins ; cet entretien ne constitue pas une action de bilan de compétences et n'est pas comptabilisé dans les heures financées.
- Feuilles d'émargement, utilisées à chaque séance pour assurer la traçabilité complète du parcours, conformément aux exigences CPF et Qualiopi.
- Suivi tout au long du bilan par des entretiens dialogiques réguliers et des tests psychométriques certifiés.
- Ateliers pratiques et travaux personnels évalués via la participation et le travail autonome du bénéficiaire.
- Restitution finale : entretien de synthèse au cours duquel les résultats sont présentés et validés, et un plan d'action opérationnel est co-construit.
- Questionnaire de satisfaction, proposé à la fin du bilan.
- Entretien de suivi à 6 mois, facultatif mais recommandé.

Un document de synthèse personnalisé, co-rédigé avec le bénéficiaire, formalise les résultats, le projet professionnel et le plan d'action.

Article 12 : TARIFS

1 650 € net de charges pour un accompagnement de 20 heures - TVA exonérée (article 261-4-4° du CGI).

Article 13 : ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Notre organisme peut vous offrir des possibilités d'adaptation et/ou de compensations spécifiques si elles sont nécessaires à l'amélioration de vos apprentissages sur cette formation.

Si vous rencontrez une quelconque difficulté ou si vous êtes en situation de handicap, même temporaire et partiel, nous vous remercions de contacter directement la référente handicap, Muriel MOLINIER, à l'adresse contact@alternetvous.fr ou par téléphone au 06 88 99 07 55, ou de renseigner le questionnaire en ligne sur www.alternetvous.fr, ou encore par tout autre moyen à disposition avant l'arrivée en formation.

Référente handicap : Muriel MOLINIER - contact@alternetvous.fr - 06 88 99 07 55.

Article 14 : INFORMATIONS UTILES

Les rendez-vous avec la consultante, en présentiel ou à distance, sont programmés et fixés en amont de la validation du financement CPF et autres financements.

En cas de difficultés, contactez la dirigeante et consultante Muriel MOLINIER - 06 88 99 07 55 / contact@alternetvous.fr.

Document réalisé et actualisé le : 10/07/2026